

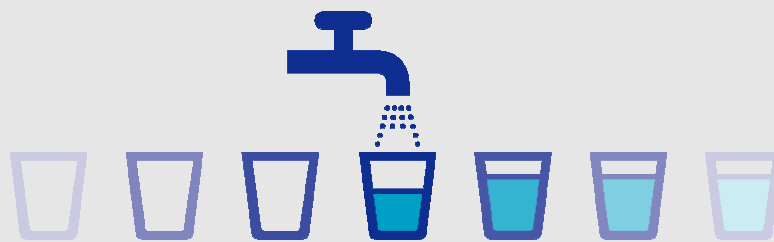
Rapport annuel

SIAEP DE BRAZEY EN PLAINE

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	7
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	8
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2012	9
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	10
■	RECETTES D'EXPLOITATION	11
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	12
■	QUALITE DE L'EAU	12
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	12
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	13
■	PERFORMANCE DU RESEAU	14
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	15
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	16
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	16
■	ETAT DE LA DETTE	16
■	AMORTISSEMENTS REALISES	16
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	17
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	18
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	18

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP DE BRAZEY EN PLAINE regroupe les communes de AUBIGNY-EN-PLAINE, BRAZEY-EN-PLAINE, MONTOT et TROUHANS.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

3 875 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL (SAUR) en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2016. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2027.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	entretien poteaux d'incendie par convention spéciale

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations > 6m, des ouvrages de traitement, du génie civil
-----------------------	--

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant
Convention d'Import/Export Secours	Syndicat du Pays Losnais (SPL)

■ RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Prélèvement 2020 [m ³]	Prélèvement 2021 [m ³]	Variation 2020/2021
Puits de la Croix Blanche à SAINT-USAGE Prélèvement en nappe souterraine	80	256 439	297 264	+15,92 %
Total des prélèvements [m³]		256 439	297 264	+15,92 %

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2020 [m ³]	Importé en 2021 [m ³]
SPL	0	0

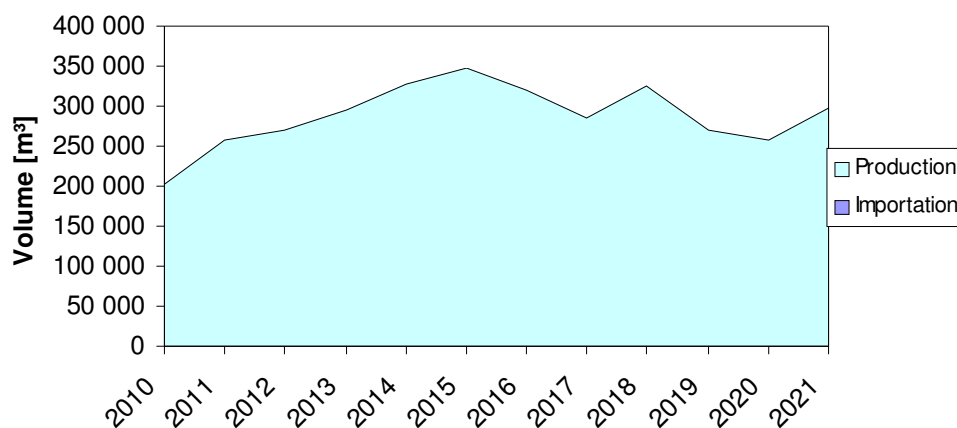
- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m ³ /j]	Production 2020 [m ³]	Production 2021 [m ³]	Variation 2020/2021
Station de la Croix Blanche SAINT-USAGE Prélèvement en nappe souterraine	1 600	256 439	297 264	+15,92 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m ³]	2020	2021	Variation
Ressources propres	256 439	297 264	+15,92 %
Importations	0	0	-
Total général	256 439	297 264	+15,92 %

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

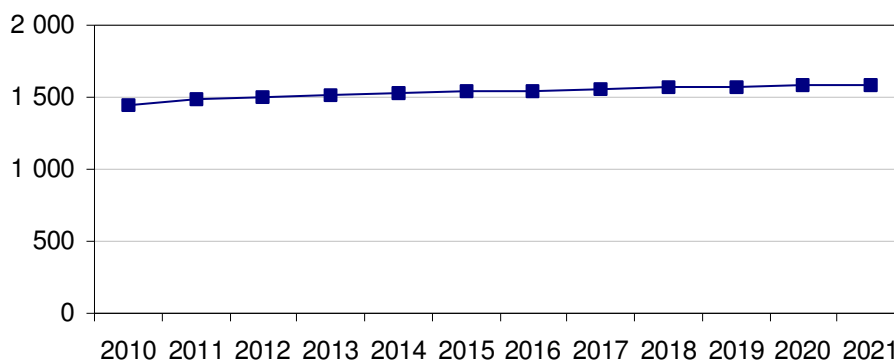


■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2020	2021	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	1 580	1 587	+0,44 %
Nombre d'abonnements non domestiques	1	1	0,00 %
Nombre total d'abonnements	1 581	1 588	+0,44 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Evolution du nombre total d'abonnements*



- *Répartition des abonnés par commune*

AUBIGNY-EN-PLAINE	206
BRAZEY-EN-PLAINE	1 009
MONTOT	97
TROUHANS	276
Total des abonnés	1 588

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

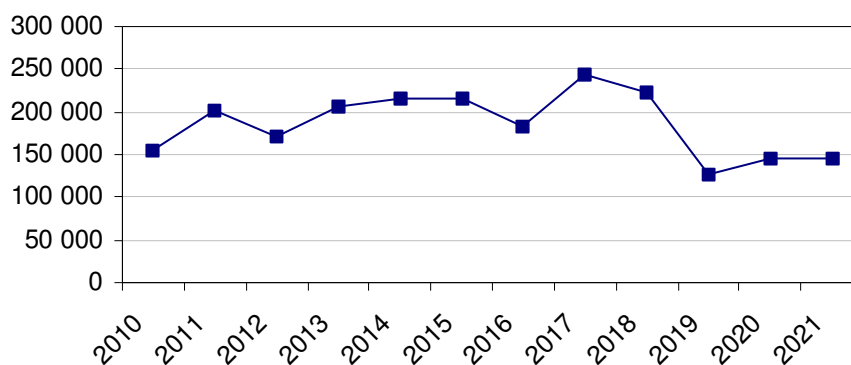
Volumes [m³]	2020	2021	Variation
Volume produit	256 439	297 264	+15,92 %
Volume importé			
Volume exporté	-	-	
Volume mis en distribution	256 439	297 264	+15,92 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	146 154	144 922	-0,84 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	146 154	144 922	-0,84 %

La consommation moyenne par abonnement est de : 91,3 m³ par an. Elle était de 92,4 m³ en 2020.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2020 [m³]	Exporté en 2021 [m³]
SPL	0	0
Volume total exporté	-	-

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés*



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2020	2021	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	51,7	51,8	+0,1 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
25/09/2015	délibération approuvant le nouveau contrat de délégation et qui fixe les tarifs pour la part délégataire.
23/09/2021	délibération qui fixe les tarifs pour la part du syndicat.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2022, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 11,25 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2022 :
la collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service
les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 34,90 €.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022
Redevance de pollution domestique	0,29 €	0,29 €	0,29 €	0,27 €	0,27 €	0,28 €	0,28 €

SIAEP DE BRAZEY EN PLAINE

EAU POTABLE

2021

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	22,71	23,36	+2,86 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 15 000 m ³)	0,456	0,469	+2,85 %
	N° 2 (au-delà de 15 000 m ³)	0,357	0,367	+2,80 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	32,96	33,29	+1,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 15 000 m ³)	0,67	0,677	+1,04 %
	N° 2 (au-delà de 15 000 m ³)	0,30	0,303	+1,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,075	0,08	+6,67 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

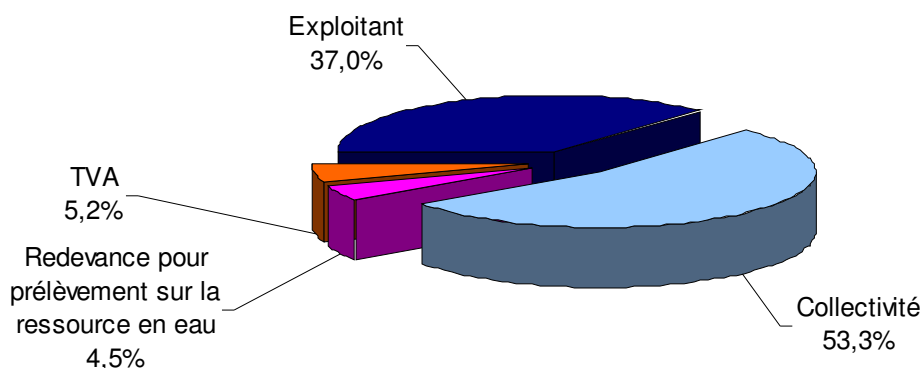
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Exploitant	77,43	79,64	+2,85 %
Collectivité	113,36	114,53	+1,03 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,00	9,60	+6,67 %
TVA	10,99	11,21	+2,00 %
Total [€ TTC]	210,78	214,98	+1,99 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,77 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,79 €/m³

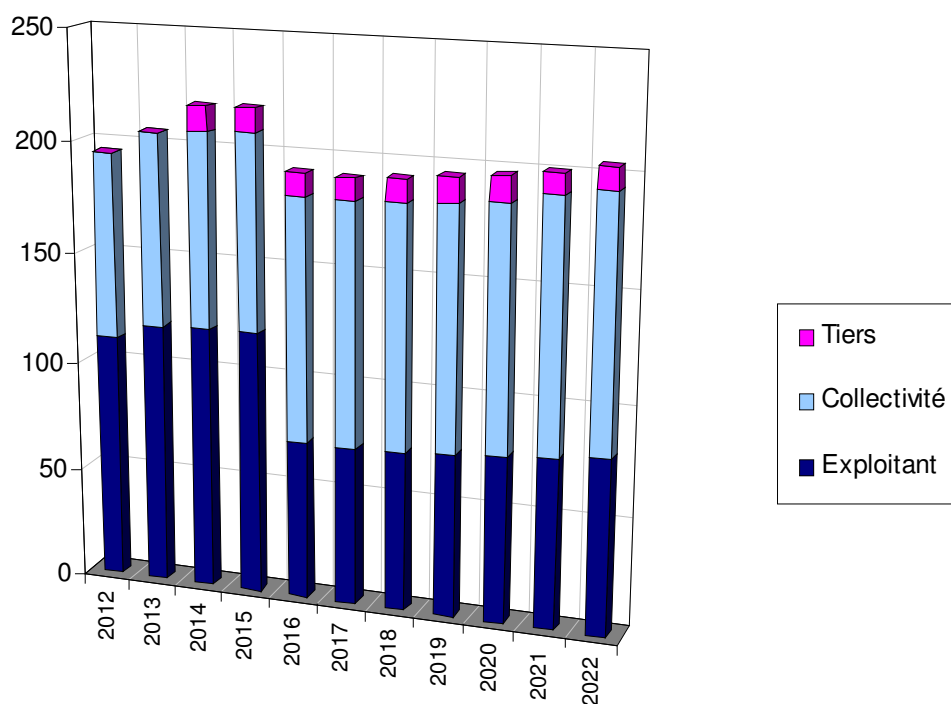
Répartition au 1er janvier 2022



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2012

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2012	111,21	83,80	0,00	195,01
2013	118,38	86,96	0,00	205,34
2014	119,38	87,77	11,33	218,48
2015	119,56	88,65	10,70	218,91
2016	71,64	110,00	10,70	192,34
2017	71,66	110,00	9,96	191,62
2018	72,46	110,00	10,70	193,16
2019	73,86	110,00	11,33	195,19
2020	75,88	110,00	11,28	197,16
2021	77,43	113,36	9,00	199,79
2022	79,64	114,53	9,60	203,77



■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	22,71	23,36	+2,86 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 15 000 m ³)	0,456	0,469	+2,85 %
	N° 2 (au-delà de 15 000 m ³)	0,357	0,367	+2,80 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	32,96	33,29	+1,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 15 000 m ³)	0,67	0,677	+1,04 %
	N° 2 (au-delà de 15 000 m ³)	0,30	0,303	+1,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,075	0,08	+6,67 %
	Redevance de pollution domestique	0,28	0,28	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

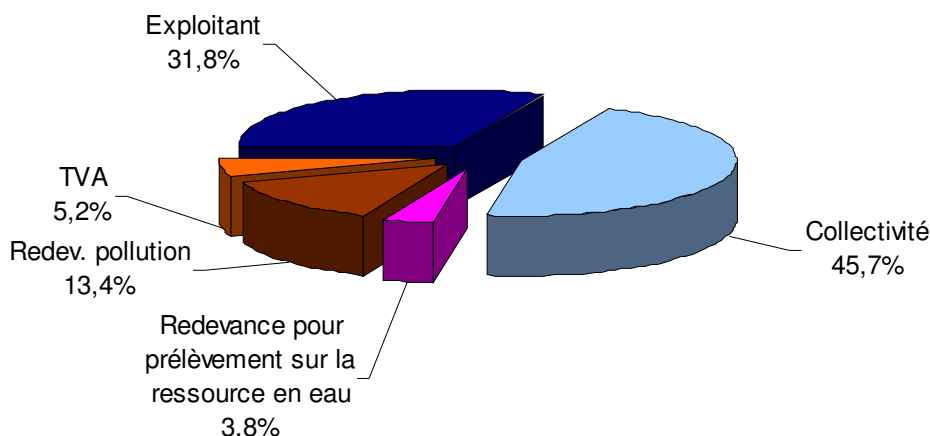
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	Variation
Exploitant	77,43	79,64	+2,85 %
Collectivité	113,36	114,53	+1,03 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,00	9,60	+6,67 %
Redevance de pollution domestique	33,60	33,60	0,00 %
TVA	12,84	13,06	+1,71 %
Total [€ TTC]	246,23	250,43	+1,71 %

Variation/ Total TTC
+1,71 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,09 €/m³

Répartition au 1er janvier 2022



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	146 066,00 €	144 538,53 €	-1,05 %
Total recettes de vente d'eau	146 066,00 €	144 538,53 €	-1,05 %
Autres recettes			
Autres recettes	3 006,00 €	-	-
Redevances antennes téléphonie	15 768,00 €	18 798,64 €	-
Location terre	214,00 €	249,72 €	-
Total des recettes	165 054,00 €	163 586,89 €	- 0,9 %

- Recettes de l'exploitant

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	97 700,00 €	100 100,00 €	+2,46 %
Total recettes de vente d'eau	97 700,00 €	100 100,00 €	+2,46 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	11 300,00 €	21 900,00 €	-
Autres recettes	13 600,00 €	15 600,00 €	-
Total des recettes	122 600,00 €	137 600,00 €	+ 12,2 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	14	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	24	15	37,5 %	-

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Puits de la Croix Blanche**

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
→	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

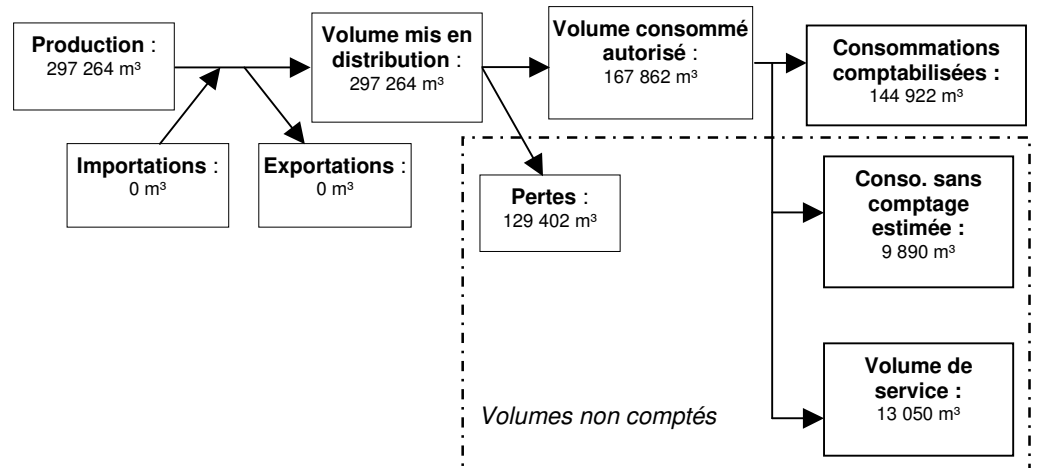
60 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures .	Oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	Oui	5
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	Oui	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	95%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan pour au moins la moitié du linéaire total.	Oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué si les informations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du linéaire total du réseau.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	-	5
A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	Oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	Oui	10
+ 10 points	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui	10
+ 10 points	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	Oui	10
+ 10 points	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement,...	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Non	10
+ 5 points	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	Non	0
Nombre de points total obtenus			115
Afin de considérer que les collectivités disposent du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, cet indice doit atteindre une valeur supérieure ou égale à 40 points.			

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 9 890 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 13 050 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution [%]	89,8 %	75,7 %	75,3 %	66,1 %	56,5 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

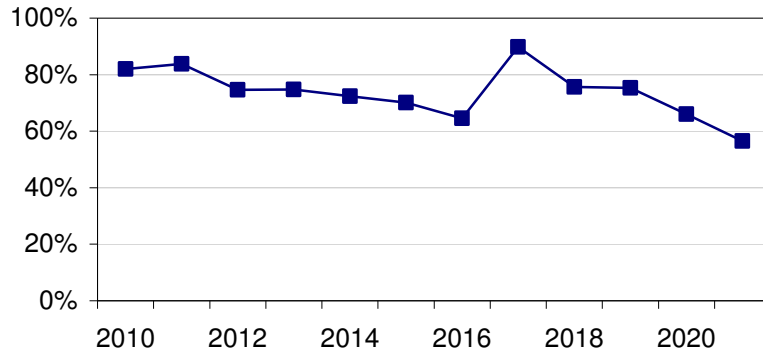
	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	2,2	5,5	7,7	5,8	7,2

- indice linéaire de pertes en réseau =

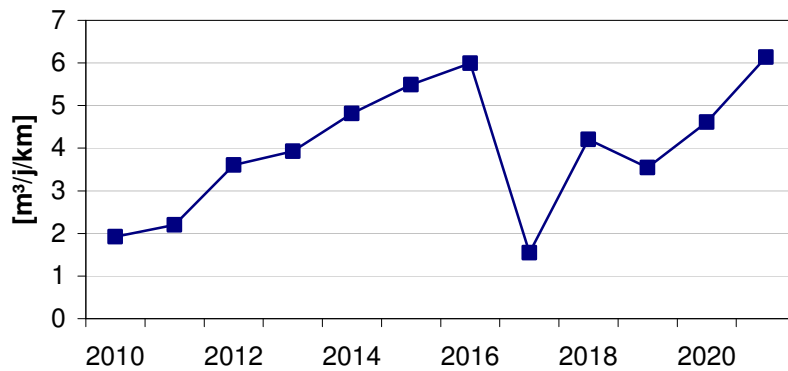
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,5	4,2	3,4	4,6	6,8

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1,453				

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,56 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Renouvellement canalisation Aubigny en Plaine et Trouhans	143 369,75 €	97 385 €
Mise en sécurité du réservoir	31 420 €	0 €

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2020	2021
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	206 835,00 €	168 133,81 €
Remboursements au cours de l'exercice	46 004,12 €	46 100,82 €
dont en intérêts	9 283,55 €	7 945,48 €
dont en capital	36 720,57 €	38 155,34 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2017	2018	2019	2020	2021
Montant de la dotation aux amortissements	77 587 €	77 821 €	88 982 €	89 053 €	91 907 €

■ **PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS
DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE
DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions attendues
Renouvellement canalisation AEP à Trouhans : -Rue Boileau -Rue Basse	71 628 €	42 651 €
Surveillance du Puits de captage	31 420 €	-

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2020	2021
montants des abandons de créance	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire		0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €
nombre de demandes reçues	0	0
nombre d'aides accordées	0	0
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €